

COMMUNIQUÉ DU 20 AVRIL 2023

RAPPORT ANNUEL DE LA VEILLE DES MARCHÉS FERROVIAIRES EN EUROPE ET AU LUXEMBOURG

Le réseau européen des régulateurs ferroviaires indépendants (IRG-Rail) vient de publier son 11^{ème} rapport annuel de la veille des marchés ferroviaires. Le rapport se base sur des données fournies par 31 régulateurs européens. À cette occasion, l'ILR met à jour les statistiques nationales sous forme de tableaux interactifs disponibles sur son site internet.

Le rapport établit un état des lieux des réseaux ferroviaires en Europe à travers les chiffres du trafic ferroviaire global, du transport de marchandises et de passagers et les montants des péages payés par les entreprises ferroviaires pour l'accès au réseau. Le rapport donne des illustrations par de nombreuses infographies. En présentant de manière précise et pédagogique les marchés ferroviaires européens il fournit des éléments de comparaison, renforce la transparence de ces marchés et participe à l'échange de bonnes pratiques entre les régulateurs.

Une thématique particulière est développée chaque année. Pour cette édition, le focus porte sur l'impact de la pandémie de Covid-19 sur le service voyageur et le service fret et sur la reprise des activités en 2021 par rapport au niveau pré-Covid-19.

Rapport annuel de la veille des marchés ferroviaires par l'IRG Rail

Pour la densité du réseau par rapport à la superficie du pays en km de longueur de ligne pour 100 km² de taille de pays, le rapport indique que le Luxembourg se place avec 10 lignes-km pour 100 km² dans le peloton de tête. Pour l'indicateur de lignes du réseau par rapport à la population mesurée lignes-km par 10.000 résidents, le Luxembourg se situe avec 4 lignes-km par 10.000 résidents dans la moyenne des pays surveillés.

Le rapport documente également l'intensité d'utilisation du réseau. Il s'agit d'un indicateur de l'occupation globale du réseau ferroviaire qui mesure le nombre de trains-km par ligne-km par jour pour les services de fret et de voyageurs, indépendamment d'éventuelles variations entre différentes régions d'un pays. Le Luxembourg est classé parmi les pays ayant un niveau d'intensité d'utilisation du réseau le plus élevé, ensemble avec les Pays-Bas, l'Autriche, la Belgique et le Danemark. Ces pays affichent également les revenus les plus élevées par train-km.

Le rapport informe en outre sur le coefficient d'occupation des passagers pour chaque pays surveillé. Celui-ci est calculé en divisant le nombre total de voyageurs-km par le nombre total de trains-km de voyageurs. Cet indicateur peut différer du taux d'occupation.

Le Luxembourg affiche le taux le plus élevé en trafic international avec 31% des passager-km. À noter aussi que le revenu global du volet transport voyageurs a été peu impacté par la crise Covid-19, ceci en raison de la gratuité du service transport voyageurs depuis mars 2020 (sauf pour les voyages en première classe).

Tableaux interactifs disponibles sur www.ilr.lu

Pour documenter le suivi du marché ferroviaire national, l'ILR a regroupé l'ensemble des données et indicateurs du rapport IRG-Rail concernant le Luxembourg dans des tableaux interactifs disponibles sur son site.

Ces tableaux distinguent entre le transport national et le transport international. L'ILR établit ainsi une répartition des trains-km sur le réseau luxembourgeois des différents services de transport voyageurs nationaux/internationaux de 7,37 millions train-km et du service de transport marchandise de 0,42 millions train-km pour 2021 et les années précédentes.

Les tableaux renseignent également sur l'utilisation du réseau ferroviaire au Luxembourg, sur le volume transporté en tonne-km pour les marchandises et en voyageurs-km des passagers sur le réseau ferroviaire luxembourgeois et des chiffres d'affaires des services correspondantes. Les tableaux interactifs comprennent par ailleurs plusieurs indicateurs sectoriels composés de données pour le service fret et voyageurs, tels que le revenu par voyageur-train-km, le coefficient de charge en voyageurs, ou le taux d'utilisation du réseau national au Luxembourg en nombre de trains-km par ligne-km par jour. Les tableaux interactifs permettent de consulter l'ensemble des données et indicateurs sectoriels depuis 2017.

Pour en savoir plus

Consulter les tableaux interactifs de l'ILR :

<https://web.ilr.lu/FR/Professionnels/Ferroviaire/Publications/Chiffres-cles-et-statistiques/Pages/default.aspx>

Les données sont également téléchargeables en format ouvert sur le site www.ilr.lu.

Contact Presse presse@ilr.lu

Tél. +352 28 228 555

La mission de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) est d'assurer et de superviser, dans l'intérêt du consommateur, le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable, tout en garantissant un service universel de base. L'ILR, autorité indépendante, est en charge de la régulation des réseaux et services de communications électroniques, du transport et de la distribution d'énergie électrique et du gaz naturel, des services postaux, du transport ferroviaire et des redevances aéroportuaires. L'ILR assure en outre la gestion et la coordination des fréquences radioélectriques. L'ILR est également le point de contact unique pour le Luxembourg et l'autorité compétente en matière de sécurité des réseaux et des systèmes d'information couvrant notamment les secteurs suivants : Énergie, Transports, Santé, Fourniture et distribution d'eau potable et Infrastructures numériques ainsi que les services numériques.

La mission de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) est d'assurer et de superviser, dans l'intérêt du consommateur, le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable, tout en garantissant un service universel de base. L'ILR, autorité indépendante, est en charge de la régulation des réseaux et services de communications électroniques, du transport et de la distribution d'énergie électrique et du gaz naturel, des services postaux, du transport ferroviaire et des redevances aéroportuaires. L'ILR assure en outre la gestion et la coordination des fréquences radioélectriques. L'ILR est également le point de contact unique pour le Luxembourg et l'autorité compétente en matière de sécurité des réseaux et des systèmes d'information couvrant notamment les secteurs suivants : Énergie, Transports, Santé, Fourniture et distribution d'eau potable et Infrastructures numériques ainsi que les services numériques.

